



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Quarante-quatrième session**

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 6 b) de l'ordre du jour

**Questions relatives à l'état de la science et à l'examen :**

**Conseils sur la manière dont les évaluations du Groupe d'experts  
intergouvernemental sur l'évolution du climat pouvaient éclairer  
le bilan mondial visé à l'article 14 de l'Accord de Paris**

**Conseils sur la manière dont les évaluations du Groupe  
d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat  
pouvaient éclairer le bilan mondial visé à l'article 14  
de l'Accord de Paris**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. Donnant suite au mandat qui lui avait été confié par la Conférence des Parties (COP) à sa vingt et unième session (décision 1/CP.21, par. 100), l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a commencé à réfléchir aux conseils à donner concernant la manière dont les évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pouvaient éclairer le bilan de la mise en œuvre de l'Accord de Paris en application de son article 14.
2. Le SBSTA a salué la réunion spéciale sur la question, organisée avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pendant la session, qui avait donné lieu à des échanges fructueux d'informations.
3. Le SBSTA a reconnu l'importance des résultats des cycles d'évaluation du GIEC, qui contribueraient à l'intégrité scientifique du bilan mondial. Il a indiqué que les résultats des travaux du GIEC devaient être dûment communiqués à la Convention, étant entendu que le GIEC décidait de la forme et de la portée de ses rapports ainsi que de leurs délais de publication. Le SBSTA s'est félicité de la décision prise par le GIEC de définir le programme de travail et les produits de son sixième cycle d'évaluation en fonction des textes issus de la vingt et unième session de la COP<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> GIEC, décision IPCC/XLIII-5. Disponible à l'adresse : [http://ipcc.ch/meetings/session43/p43\\_decisions.pdf](http://ipcc.ch/meetings/session43/p43_decisions.pdf).



4. Le SBSTA a accueilli avec satisfaction les décisions IPCC/XLIII-6, IPCC/XLIII-7 et IPCC/XLIII-8<sup>2</sup> adoptées par le GIEC, qui énumèrent les futurs produits de son sixième cycle d'évaluation. Le GIEC publiera notamment un rapport spécial, en 2018, sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et sur les profils connexes d'évolution des émissions mondiales de gaz à effet de serre ; ce rapport s'inscrira dans l'objectif de renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et présentera un intérêt pour le premier bilan mondial.

5. S'agissant des conseils sur la manière dont les évaluations du GIEC pouvaient éclairer le bilan mondial, le SBSTA a estimé que l'on pouvait apprendre du passé<sup>3</sup>. Il a invité les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur, eu égard à leur expérience, à soumettre leurs observations sur le sujet d'ici au 12 septembre 2016, compte tenu des délais du sixième cycle d'évaluation<sup>4</sup>.

6. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante-cinquième session (novembre 2016), à la lumière des travaux du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris sur le bilan mondial.

---



---

<sup>2</sup> Respectivement intitulées "Sixth Assessment Report. Products. Special Reports", "Sixth Assessment Report. Products. Strategic Planning" et "Update of Methodologies on National Greenhouse Gas Inventories", disponibles à l'adresse : [http://ipcc.ch/meetings/session43/p43\\_decisions.pdf](http://ipcc.ch/meetings/session43/p43_decisions.pdf).

<sup>3</sup> En particulier, des réussites et des échecs qui avaient été enregistrés dans les activités relatives à l'examen de la période 2013-2015.

<sup>4</sup> Les Parties devraient soumettre leurs observations par le biais du portail Web <http://www.unfccc.int/5900> et les organisations ayant le statut d'observateur devraient les communiquer par courriel à l'adresse : [secretariat@unfccc.int](mailto:secretariat@unfccc.int).